

# TERRE CUITE ET CONSTRUCTION



**La brique ... entre horizontalité et verticalité**

<b>La brique ... entre horizontalité et verticalité</b> .....	<b>1</b>
Extension de l'hôpital de la Madeleine à Ath	
<i>RESERVOIR A i.s.m. atelier d'architecture ddv</i> .....	<b>2</b>
Zilverkwartier à Berchem	
<i>FVWW Frederic Vandoninck Wouter Willems architecten</i> .....	<b>4</b>
Deux habitations mitoyennes à Anvers	
<i>KOMAAN! Architecten</i> .....	<b>6</b>
Habitation jumelée à Asse	
<i>Architectenbureau Kris Van den Broeck</i> .....	<b>8</b>
<b>Architecture nationale</b>	
Extension d'une habitation à Soignies	
<i>TAAC</i> .....	<b>10</b>
<b>Architecture internationale</b>	
Performance Art Centre - Brighton College	
<i>krft</i> .....	<b>12</b>
<b>Technique</b>	
Quels sont les changements à venir en matière de "langage commun" pour les produits de construction et plus spécifiquement dans le domaine des "performances déclarées"? .....	<b>14</b>
<b>Fabricants belges de briques et de tuiles</b> .....	<b>16</b>



**TERRE CUITE ET CONSTRUCTION** est la revue trimestrielle  
éditée par la Fédération Belge de la Brique.  
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

**ABONNEMENT ET REDACTION** Laurie Dufourni

**EDITEUR RESPONSABLE** Kristin Aerts

www.brique.be · info@brique.be

**ADRESSE** Rue des Chartreux, 19 bte 19 · 1000 Bruxelles

**TÉL.** 02 511 25 81

**RÉALISATION** Graphiius

**SI CE N'EST DÉJÀ FAIT, COMMUNIQUEZ-NOUS  
L'ADRESSE E-MAIL À LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ  
RECEVOIR NOS PUBLICATIONS DIGITALES.**

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux :**



[www.facebook.com/baksteenbrique](http://www.facebook.com/baksteenbrique)



[www.instagram.com/baksteenbrique](http://www.instagram.com/baksteenbrique)



[www.pinterest.com/baksteenbrique](http://www.pinterest.com/baksteenbrique)



[www.linkedin.com/company/baksteenbrique](http://www.linkedin.com/company/baksteenbrique)



## La brique ... entre horizontalité et verticalité

Tracer des lignes horizontales et verticales, donner une direction vers l'horizon, vers le ciel ... Ce sont là des gestes architecturaux à la fois "simples" et puissants.

La brique permet une lecture à deux niveaux. Comme pièce du puzzle "maçonnerie", elle participe à la création de murs qui donnent à une construction dans son ensemble, sa géométrie et son orientation, et y insufflent un mouvement. Considérée individuellement, la brique peut

être posée dans un appareillage spécifique qui, à son tour, mettra en évidence l'horizontalité ou la verticalité. L'alternance de ces appareillages est également possible pour jouer sur les deux directions.

Ce nouveau numéro de Terre Cuite et Construction met en avant cette propriété du matériau brique de définir des tracés et donner ainsi un élan à l'architecture d'un bâtiment.



# Extension de l'hôpital de la Madeleine à Ath

## RESERVOIR A en collaboration avec atelier d'architecture ddv

Le projet de l'extension du complexe hospitalier de la Madeleine à Ath que réalisent RESERVOIR A et DDV pour le groupe Epicura, réorganise les flux et propose une répartition performante des fonctions à partir d'une analyse historique critique du développement du site.

Les petites interventions successives consommant beaucoup d'espace au sol sont démolies pour accueillir une toute nouvelle volumétrie. Celle-ci se compose de deux rectangles implantés en L sur trois niveaux et un niveau en sous-sol. Elle fait écho à l'implantation du tout premier hôpital qui occupait ce site historiquement au 19e siècle.

Elle redonne tout d'abord un caractère urbain à la rue d'accès au site, en renforçant l'implantation de volumes bâtis sur le front de rue. Un porte-à-faux marque la nouvelle entrée, désormais orientée clairement vers le centre-ville. Les nouveaux espaces extérieurs, tournés vers la Petite Dendre et le centre-ville, clarifient la manière dont le bâtiment s'adresse à son contexte pour mieux le respecter.

À l'intérieur, toute la programmation est repensée : le flux logistique se situe au sous-sol, le flux des visiteurs naturellement au rez-de-chaussée et le flux des alités au premier et deuxième étages.

Pour remettre au cœur du projet la notion de bien-être, le complexe hospitalier se réapproprie un espace central verdurisé, comme l'ancien hospice le faisait à son époque. Cherchant à réinstaurer un caractère communautaire, la cafétéria et les espaces commerciaux sont placés au centre de la nouvelle construction. Le projet offre une meilleure flexibilité au niveau des usages, en créant un nouvel axe de distribution sous forme de rue intérieure, véritable colonne vertébrale à deux niveaux, lumineuse, ouverte sur l'espace vert. Il rend lisible en permanence l'ensemble de la volumétrie et sa logique de distribution.

Les façades est et ouest sont percées sur toute leur longueur par d'étroites baies implantées selon un rythme régulier. Les retraits dans la maçonnerie de parement forment des bandeaux horizontaux jalonnés de travées verticales entre les baies. Cette combinaison d'horizontales et de verticales rythme la nouvelle aile de l'hôpital.

[www.reservoir.org](http://www.reservoir.org) - [www.ddv-archi.com](http://www.ddv-archi.com)



# 'Zilverkwartier' à Berchem

FVWW Frederic Vandoninck  
Wouter Willems architecten



En 2017, FVWW a été sollicité par un investisseur pour développer un supermarché et 81 unités résidentielles sur un ancien terrain d'Agfa Gevaert à Berchem. La présence du site industriel qui l'entoure a été déterminante dans la conception. Dans le projet 'Zilverkwartier', les architectes ont sublimé le caractère industriel. De plus, l'ensemble du bloc est chauffé par la chaleur résiduelle de ce grand voisin qu'est Agfa Gevaert.

Dans le cadre du masterplan, élaboré simultanément par Palmhout Urban Landscapes, le Zilverkwartier constitue la première étape du réaménagement de toute la zone. Le concept anticipe les transitions futures autour du Zilverkwartier.

La combinaison qualitative des deux programmes se trouve au cœur du projet. Le supermarché de double hauteur est situé au centre du plan. Son fonctionnement a été internalisé dans l'îlot, de manière à éviter les façades aveugles et logistiques vers l'espace public.

Une épaisse ceinture résidentielle, de hauteur variable, enveloppe la boîte du supermarché. La hauteur de cet anneau résidentiel est déterminée par les bâtiments environnants. Au total, le bloc comprend pas moins de 20 différentes typologies de logements, offrant une belle diversité dans l'offre. Les loggias profondément encastrées offrent de multiples angles de vue de l'intérieur vers l'extérieur. A l'angle, la tour relie le bâtiment nouvellement construit aux structures plus grandes du lieu.

Le jardin collectif sur le toit du supermarché forme le cœur du projet. Il comprend des serres pour jardiner et se rencontrer. Le jardin sur le toit est relié à l'espace public par deux escaliers extérieurs; c'est un lieu que chacun peut découvrir et qui favorise les contacts informels.

Les façades en briques blanches émaillées trouvent leur origine dans l'environnement direct : de robustes bâtiments industriels et des maisons bourgeoises du XIXe siècle richement détaillées. Les façades se caractérisent par un rythme régulier d'ouvertures, ponctuellement interrompu et qui apporte l'effet d'échelle recherché. Parallèlement aux interventions sur la volumétrie, le nouveau bâtiment est ainsi "absorbé" par son environnement.

Les retours de fenêtres et les profondes loggias sont enrichis de briques émaillées vertes. Les briques blanches brillantes avec des lignes horizontales en briques émaillées vert foncé donnent au bâtiment son identité.

[www.fvww.be](http://www.fvww.be)



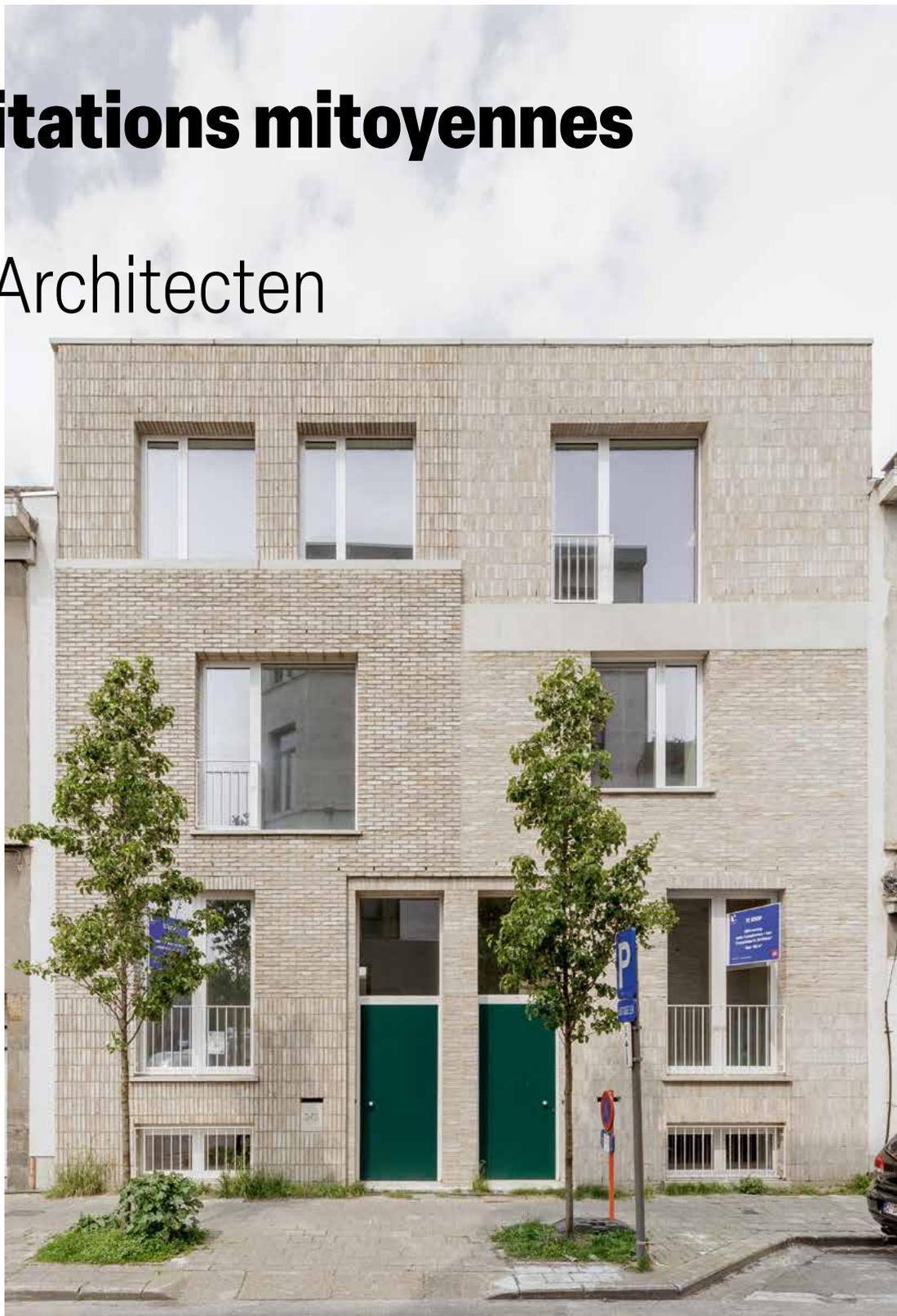
# Deux habitations mitoyennes à Anvers

## KOMAAN! Architecten

Des habitations jumelles en miroir ...c'est ainsi qu'elles apparaissent au premier regard. Si on se prête au jeu des 7 erreurs, on s'aperçoit alors de leurs différences qui font leur caractère unique.

AG VESPA souhaitait construire deux nouvelles maisons QZEN, à l'intersection de la Lange Beeldekensstraat et de la Pollepelstraat. D'une part, l'ensemble se présente comme un modeste palais de ville au bout de la Pollepelstraat ; d'autre part, on perçoit deux maisons individuelles qui reproduisent le gabarit des habitations voisines de la Lange Beeldekensstraat.

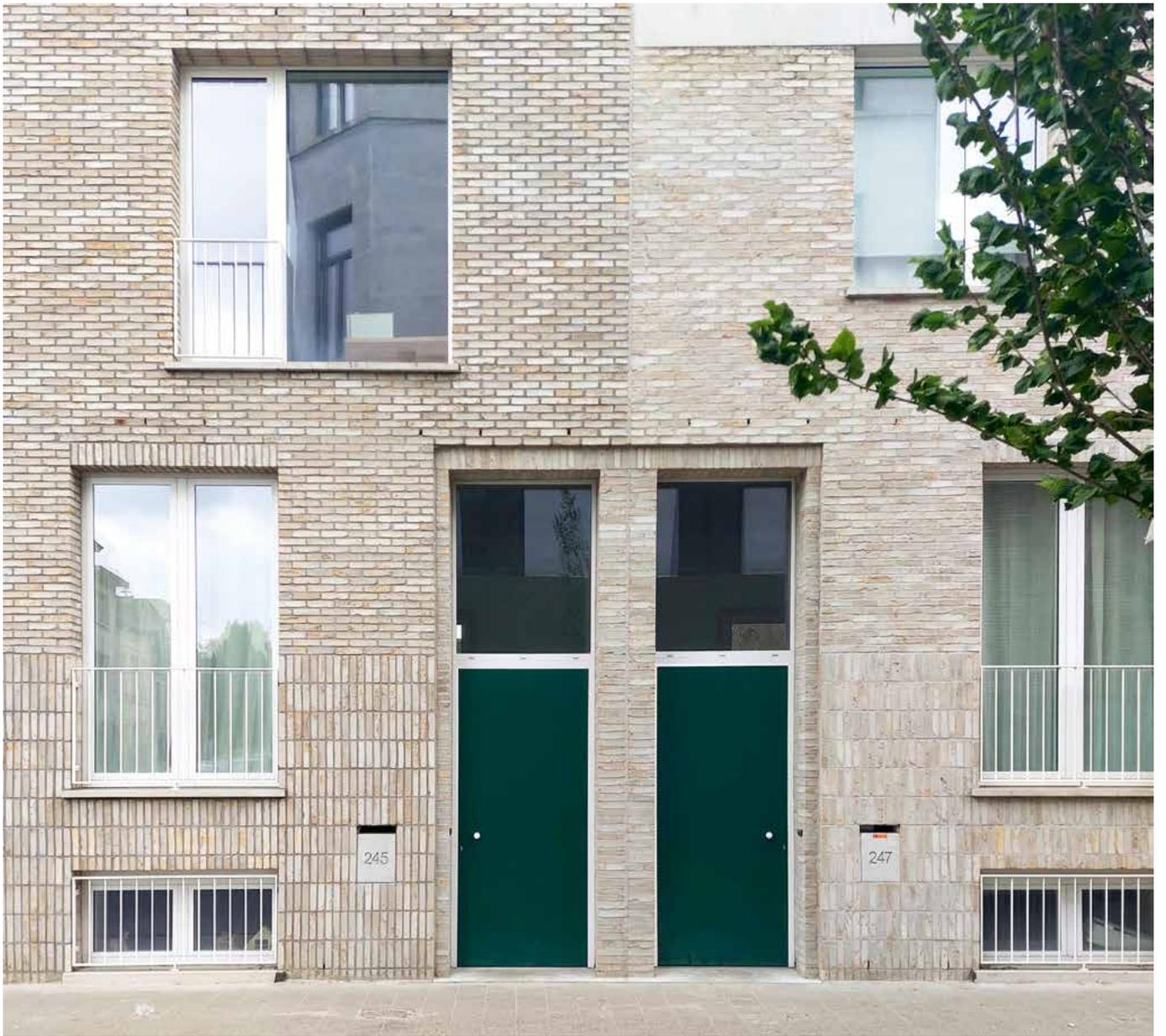
De nombreuses similitudes architecturales réunissent ces deux habitations mitoyennes en un même ensemble : mise en œuvre de la même brique claire, mêmes jeux d'appareillages alternant une pose classique en demi-brique et une pose verticale pour le socle et le dernier étage. Le passant attentif notera que les ouvertures de baies sont différentes. Cela s'explique par le fait que l'habitation de gauche dispose de 4 chambres et celle de droite de 3 chambres.



Une différence marquante réside dans la couleur et la profondeur des joints de maçonnerie. Une démarcation verticale se forme ainsi naturellement entre les deux entités. Preuve qu'à côté du choix d'une brique, il est également important de prêter suffisamment d'attention au type de joints.

La cuisine donne sur la rue et apporte un caractère animé. Le rez-de-chaussée est surélevé d'un demi-niveau pour éviter toute vue directe. La lumière du jour pénètre dans le sous-sol, qui sert de local à vélos et de buanderie. L'aménagement se concentre au maximum sur la libération des espaces intérieurs. La parcelle de gauche est profonde et dispose d'un grand jardin. La parcelle de droite possède, quant à elle, un petit jardin urbain.

[www.komaanarchitecten.be](http://www.komaanarchitecten.be)



# Habitation jumelée à Asse

## Architectenbureau Kris Van den Broeck



Dans un paysage pittoresque et vallonné, l'architecte Kris Van den Broeck a conçu une maison jumelée unique pour deux sœurs ... un projet alliant parfaitement forme, fonctionnalité et matériaux. Implantée sur un terrain en forte pente, la maison s'étend sur trois étages, chacun ayant sa propre fonction. Le rez-de-chaussée, accessible depuis la rue, comprend un spacieux garage, une cave et un espace d'accueil pour les invités. Le premier étage abrite le premier logement avec un accès direct au jardin, tandis que le deuxième étage accueille le deuxième logement avec une terrasse en toiture et vue panoramique sur la nature environnante. Cette disposition claire crée un jeu architectural de trois volumes en forme de strates décalées, qui se superposent comme des unités indépendantes, formant ainsi un ensemble dynamique.

Pour la façade, l'architecte a choisi une brique gris clair qui confère au projet son caractère unique. Ces briques de parement soulignent parfaitement les lignes épurées de la maçonnerie décorative. La couleur grise chaude aux nuances subtiles et le format allongé de la brique s'intègrent parfaitement au style moderne de la maison. L'horizontalité du

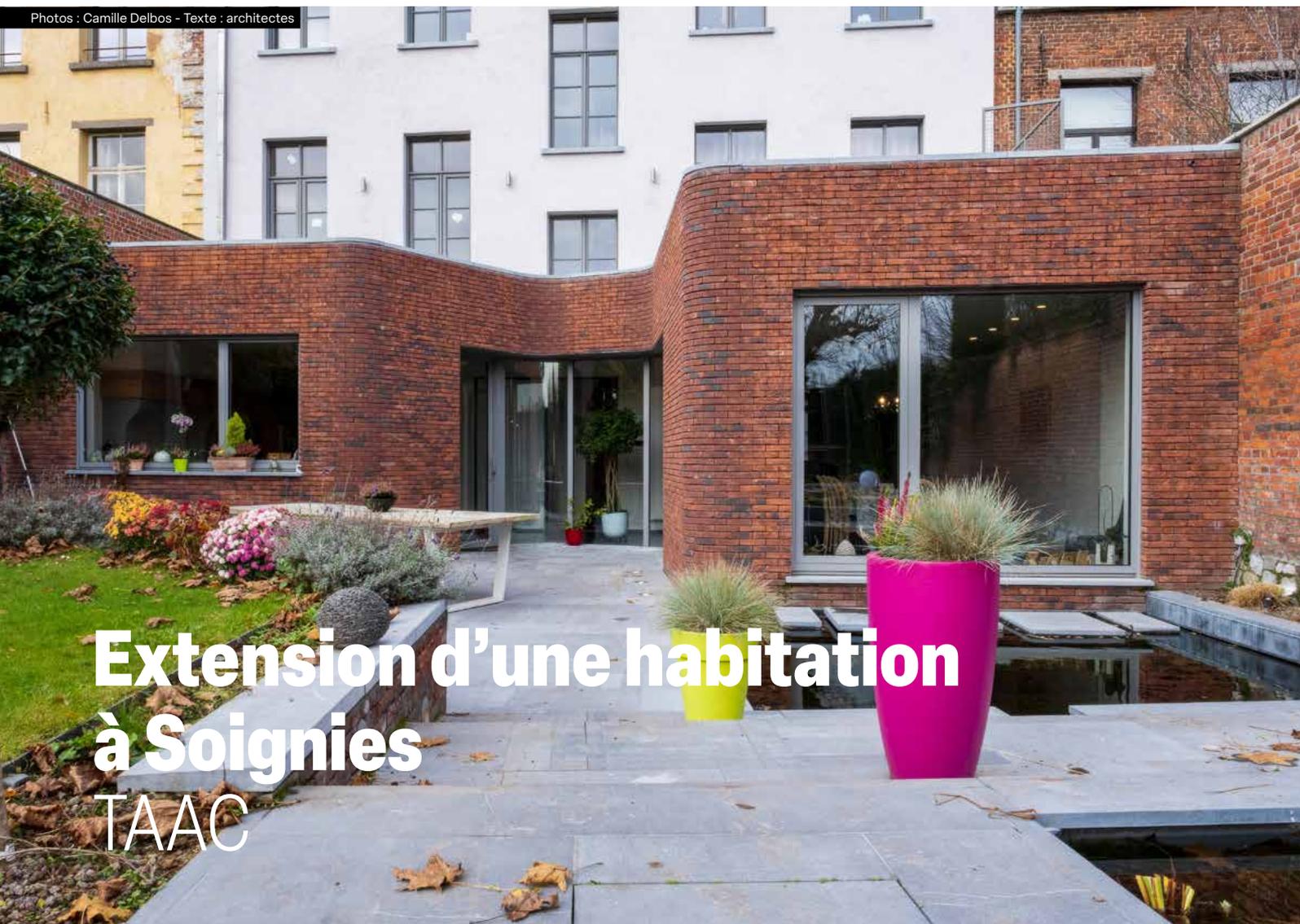
projet est parfaitement mise en avant par la brique, tandis que sa couleur crée une atmosphère chaleureuse et accueillante, en contraste avec la géométrie épurée de la volumétrie.

Avec cette villa, le bureau d'architecture Kris Van den Broeck démontre comment l'architecture peut s'intégrer à la fois à l'environnement et aux souhaits personnels des occupants. La maison allie un design sculptural à un choix judicieux de matériaux, dans lequel la brique de parement renforce l'aspect puissant et monolithique de cette habitation jumelée.

Le résultat est une maison alliant parfaitement esthétique, fonctionnalité et expérience, dans une interaction impressionnante entre architecture et nature.

[www.kris-vandenbroeck.be](http://www.kris-vandenbroeck.be)  
Entrepreneur : ABS Bouwteam





# Extension d'une habitation à Soignies

## TAAC

L'extension de cette habitation au centre de Soignies avait pour objectif d'apporter plus de lumière naturelle, de renforcer la relation avec le jardin et d'agrandir la cuisine afin de rendre plus confortable cette maison unifamiliale.

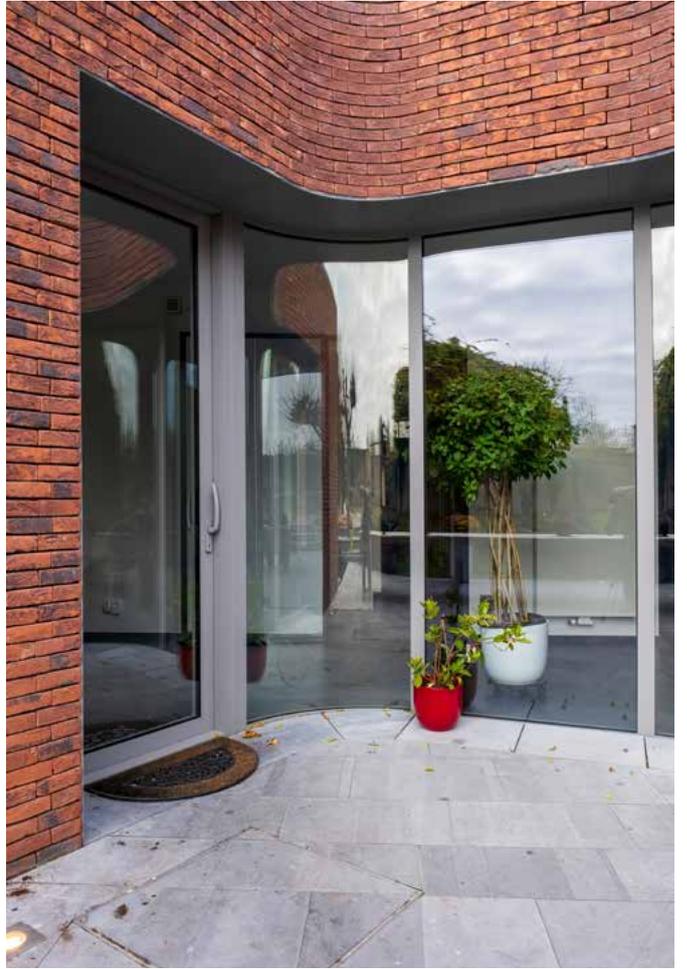
Le corps principal de cette maison accueille, au rez-de-chaussée, les pièces à vivre (cuisine, salon, salle à manger, bureau). Tandis que les pièces privées (chambres, salles de bain...) se retrouvent dans les étages. La cage d'escalier est, elle, à l'arrière de la bâtisse en contact avec le jardin.

A ce corps principal, deux annexes s'étaient ajoutées au rez-de-jardin, au fil du temps. L'ajout de ces annexes mettait à distance les pièces de vie du rez-de-chaussée vis-à-vis du jardin. En effet, les volumes annexes limitaient fortement la pénétration vers l'intérieur de la lumière naturelle et les percées visuelles. De plus, en terme de fonctionnalités, les gabarits ne répondaient plus au mode de vie actuel. Les espaces intérieurs y étaient étroits et ne pouvaient donc pas accueillir des espaces de vie familiale confortables, et ce, malgré l'orientation et la proximité avec le jardin. De ce fait, il a été essentiel de démolir les annexes afin de proposer cette nouvelle extension qui réarticule les espaces du rez-de-chaussée en contact avec le jardin afin de requalifier les percées sur celui-ci et de fluidifier le confort de vie de la maison.

La nouvelle extension est conçue comme un volume unique adossé à la façade du corps principal de l'habitation et ce sur la largeur de celle-ci. Le volume se développe sur un seul niveau. Il est couvert par une toiture plate verte dont une partie est accessible depuis l'une des chambres du 1er étage. De manière à faire transparaître les usages accueillis au sein de ce nouveau volume, la façade de celui-ci est une courbe qui s'amplifie et se réduit en fonction des pièces qu'elle dessine. L'espace intérieur le plus étroit constitue la nouvelle articulation avec les pièces existantes de l'habitation ainsi que l'extérieur. Sa forme concave, au centre de la nouvelle extension permet de générer un apport en lumière naturelle considérable ainsi que des vues depuis l'intérieur du corps principal. La partie droite du volume, elle, s'élargit pour accueillir la cuisine. Tandis que la partie la plus large du volume s'étend le long du mitoyen gauche et vers le jardin pour mettre en relation le séjour avec celui-ci.

La brique de parement choisie tranche singulièrement avec la façade arrière du bâtiment principal mais rappelle le contexte bâti environnant.

[www.taac.be](http://www.taac.be)



# Performance Art Centre - Brighton College

krft



Au cours des dix dernières années, le Brighton College a enrichi son campus du XIXe siècle d'une série de nouveaux bâtiments, améliorant ainsi les installations de cette école indépendante du centre-ville. Il a compris le pouvoir considérable de l'architecture pour améliorer l'environnement d'apprentissage.

Le Collège souhaitait un bâtiment éducatif intégré, dans lequel tous les arts du spectacle seraient représentés, avec une salle de théâtre au cœur du bâtiment. Le concours d'architecture demandait un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup>, comprenant une salle de théâtre de 400 places, sur un terrain restreint, entre le bâtiment principal, classé monument historique et conçu par Gilbert Scott, et le bâtiment des sports et des sciences, bientôt livré par OMA.

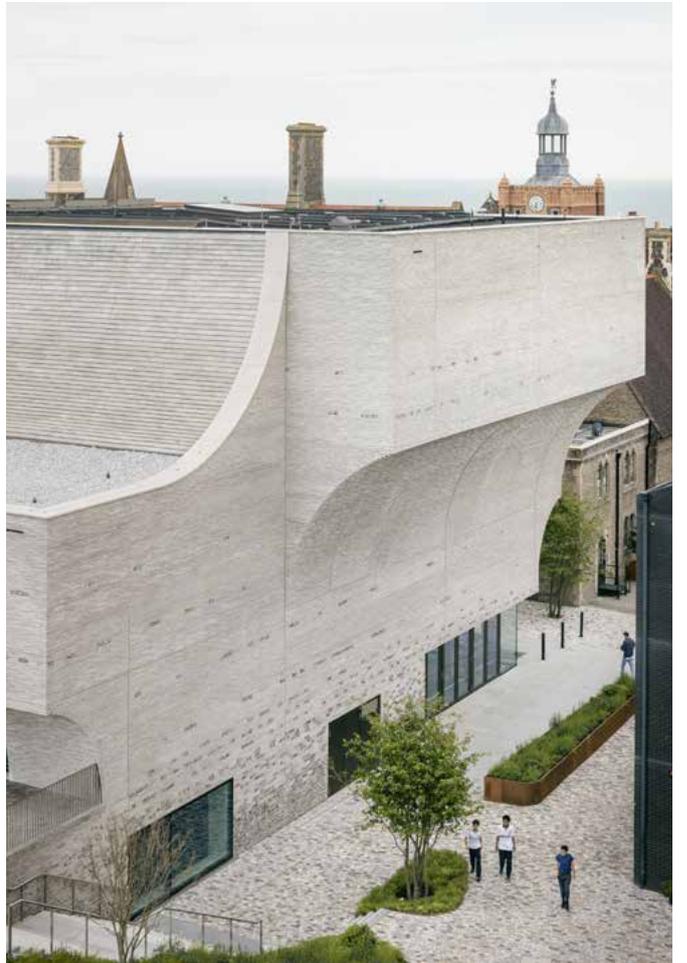
Pour répondre à cette demande, krft a positionné la salle de théâtre en hauteur, comme "en flottaison" au-dessus d'un espace social aux orientations multiples, qui entoure le bâtiment et crée des liens avec tous

les espaces extérieurs environnants. Cela met en valeur le bâtiment comme point de pivot de tous les mouvements autour de l'espace extérieur du campus et évite tout risque de "façades arrière" du bâtiment sur le campus.

Situés en sous-sol, les studios exploitent leur double hauteur pour capter la lumière naturelle et les vues depuis le rez-de-chaussée, et surélever le hall d'entrée jusqu'au niveau supérieur du "Home Ground".

L'architecture du bâtiment associe le monumental au contemporain. Il s'élève telle une falaise de craie blanche au-dessus de l'espace vert du campus. Sa façade, mêlant brique contemporaine et pierre naturelle traditionnelle, fait le lien entre les différents caractères du campus environnant.

[www.krft.nl](http://www.krft.nl)



# Quels sont les changements à venir en matière de “langage commun” pour les produits de construction et plus spécifiquement dans le domaine des “performances déclarées” ?

Dans plusieurs articles techniques, nous avons déjà évoqué le “langage européen commun” pour les produits de construction, lors de leur mise sur le marché au sein de l'Espace Economique Européen.

Pour rappel, c'est le règlement européen sur les produits de construction (CPR Construction Products Regulation) qui constitue la base du “langage commun”.

Suite à cette législation européenne d'harmonisation, des spécifications techniques harmonisées sont élaborées et publiées. Sur base des spécifications techniques harmonisées, les déclarations de performance sont déterminées.

Concrètement, cela signifie que les performances pour les caractéristiques essentielles d'un produit de construction sont déterminées et déclarées de la même manière, lors de leur mise sur le marché au sein de l'EEE. Pour nos briques de maçonnerie, la norme NBN EN 771-1:2011+A1:2015 est la spécification technique harmonisée actuelle, sur laquelle les fabricants doivent se baser lors de l'élaboration de leurs déclarations de performance (DOP Declaration of Performance) par type de produit.

La DOP contient la liste des caractéristiques essentielles et les performances déclarées pour les caractéristiques essentielles pour lesquelles il existe une exigence légale là où les produits seront utilisés, avec un minimum d'une performance déclarée pour une caractéristique essentielle.

En Belgique, il existe uniquement des exigences légales concernant la déclaration de la réaction au feu et du coefficient de transfert thermique. Dans notre secteur, le choix a été fait à l'époque de déclarer les performances dans la DOP pour le plus grand nombre possible de caractéristiques, pour des raisons d'applicabilité dans tous les Etats-membres et d'exhaustivité de l'information pour les utilisateurs.

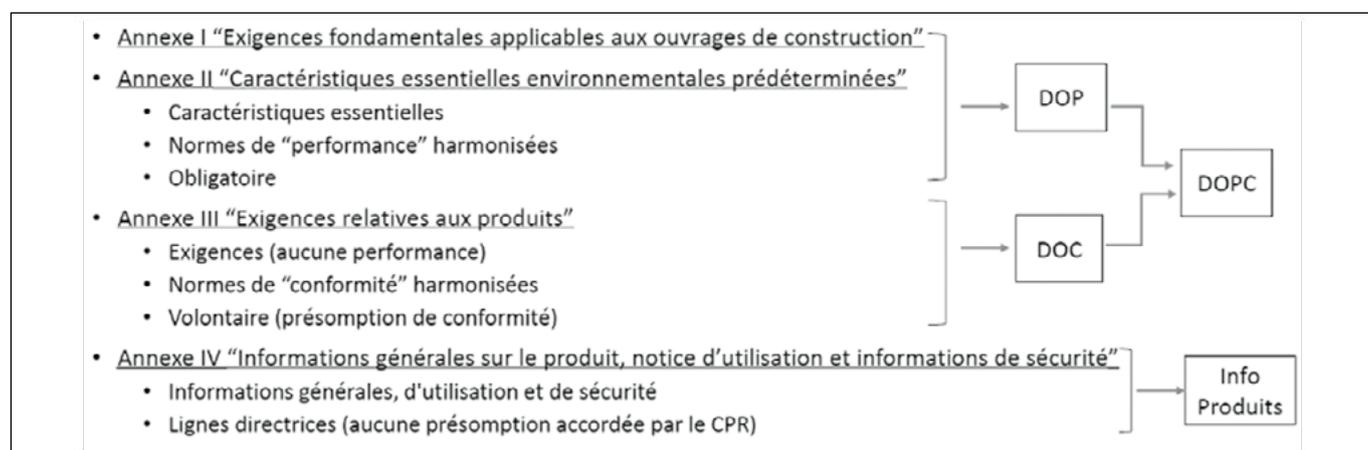
Depuis 2014, un arrêté royal relatif aux messages environnementaux est également en vigueur en Belgique. Il stipule que si un fabricant souhaite volontairement inclure un message environnemental sur son produit de construction, cela doit se faire en déclarant les performances de la liste complète des caractéristiques telles que reprises dans la norme EN 15804. A l'heure actuelle, ces informations ne sont pas (encore) reprises dans la DOP.

Depuis lors, le texte juridique du nouveau règlement européen sur les produits de construction (nouveau CPR) a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 18 décembre 2024. Les articles relatifs à l'élaboration de spécifications techniques harmonisées (qui constituent la base du langage commun) sont entrés en vigueur le 7 janvier 2025. (Voir [TCC 189](#)) Ce nouveau CPR établit les éléments de normalisation (spécifications techniques harmonisées) comme suit :

1. normes de performance harmonisées obligatoires (comme base pour la déclaration de performance)
2. normes harmonisées volontaires qui confèrent une présomption de conformité (comme base pour la déclaration de conformité)
3. lignes directrices (comme base pour les informations générales pertinentes sur le produit, les instructions d'utilisation et les informations de sécurité). (Voir [TCC 188](#))

La base possible de ces trois piliers est incluse respectivement dans les annexes I et II, l'annexe III et l'annexe IV du nouveau CPR.

Le langage “commun” sera donc encore étendu, les caractéristiques essentielles (1) à inclure dans les normes de performance harmonisées



étant élargies pour inclure les caractéristiques environnementales, et les piliers (2) et (3) étant nouveaux.

Dans le nouveau cadre, le principe pour les caractéristiques techniques reste le même ; il y aura une liste de caractéristiques “techniques” essentielles, basée sur un inventaire de toutes les exigences au sein des Etats- membres et seules les caractéristiques essentielles pour lesquelles il existe une exigence légale là où le produit doit être utilisé, devront faire l’objet d’une déclaration de performance. Ce qui est nouveau, ce sont les caractéristiques environnementales essentielles prédéfinies par la Commission. Dans le nouveau CPR, la Commission a stipulé que les futures spécifications techniques harmonisées et les documents européens d’évaluation doivent contenir la liste complète des caractéristiques environnementales essentielles prédéfinies pour l’évaluation du cycle de vie des produits (sur la base de la norme NBN EN 15804:2012+A2:2019). La déclaration obligatoire des performances pour ces caractéristiques environnementales dans la DOP (déclaration de performance) est prévue en plusieurs étapes.

Les caractéristiques essentielles des produits liées aux exigences fondamentales des bâtiments, telles qu’elles figurent actuellement dans la spécification technique harmonisée (NBN EN 771-1:2011+A1:2015), en fonction du type de brique et de l’usage prévu (maçonnerie protégée ou non protégée) :

- Dimensions et tolérances
- Configuration
- Résistance à la compression
- Stabilité dimensionnelle
- Adhérence
- Teneur en sels solubles actifs
- Réaction au feu
- Absorption d’eau
- Perméabilité à la vapeur d’eau
- Isolation aux bruits aériens (par la masse volumique et la configuration)
- Propriétés thermiques (par la conductivité thermique ou par la masse volumique et la configuration)
- Résistance au gel / dégel
- Substances dangereuses

Lors de la mise sur le marché de produits de construction, l’obligation de déclarer la “performance” pour les “caractéristiques environnementales” est introduite par étapes (pour les produits de construction pour lesquels les spécifications techniques harmonisées ont déjà été révisées et rendues obligatoires en vertu du nouveau CPR), comme suit :

A partir du 8 janvier 2026 : déclaration obligatoire de performance pour les indicateurs GWP (voir NBN EN 15804:2012+A2:2019).

A partir du 9 janvier 2030 : déclaration obligatoire de performance pour les “core” indicateurs environnementaux (voir NBN EN 15804:2012+A2:2019).

A partir du 9 janvier 2032 : déclaration obligatoire de performance pour tous les indicateurs environnementaux de cycle de vie (voir NBN EN 15804:2012+A2:2019) (cf. Annexe II du nouveau CPR) :

- a) les effets sur le changement climatique - total
- b) les effets sur le changement climatique - combustibles fossiles
- c) les effets sur le changement climatique - biogénique
- d) les effets sur le changement climatique - occupation des sols et transformation de l’occupation des sols
- e) l’appauvrissement de la couche d’ozone
- f) le potentiel d’acidification

- g) l’eutrophisation aquatique des eaux douces
- h) l’eutrophisation aquatique des eaux de mer
- i) l’eutrophisation terrestre
- j) la formation d’ozone photochimique
- k) l’épuisement des ressources abiotiques - minéraux, métaux
- l) l’épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles
- m) la consommation d’eau
- n) les émissions de particules fines
- o) le rayonnement ionisant, santé humaine
- p) l’écotoxicité, eaux douces
- q) la toxicité humaine, effets cancérigènes
- r) la toxicité humaine, effets non cancérigènes
- s) les incidences liées à l’occupation des sols.

Entretemps, le CPR Acquis proces, qui conduira à la révision/rédaction des futures spécifications techniques harmonisées tenant compte du nouveau CPR, a été lancé pour la famille de produits “Maçonnerie”.

La première étape de ce processus consiste en un inventaire complet, par la Commission, des besoins des Etats-membres en matière d’informations sur les produits appartenant à cette famille de produits. On ne sait pas encore exactement quelle influence cet inventaire exhaustif aura sur la future liste des caractéristiques essentielles. La première discussion sur les contributions des Etats-membres ne devrait pas avoir lieu avant septembre 2025.

Un calcul rapide sur base du calendrier le plus récent de la Commission pour les briques de maçonnerie et en supposant le scénario le plus positif en raison de la bonne préparation proactive au sein du comité de normalisation CEN/TC125/WG1, nous aurions, dans le meilleur des cas, une nouvelle norme de performance harmonisée obligatoire pour les briques de maçonnerie au plus tôt au second semestre 2029. Concrètement, cela signifie que la déclaration obligatoire des indicateurs GWP s’appliquera à ce moment-là aux briques de maçonnerie. Ce n’est qu’à un stade ultérieur (à partir de janvier 2032) que les performances de la liste complète des indicateurs environnementaux seront incluses dans la déclaration de performance.

Le CPR Acquis proces n’a pas encore commencé pour les briques de pavage, qui appartiennent à la famille de produits “floorings”.

A l’avenir, un langage commun sera donc également utilisé au sein de l’EEE pour la déclaration des performances des caractéristiques environnementales.

En attendant, les données sectorielles relatives à l’impact environnemental des briques de parement, des briques de pavage et des blocs treillis sont disponibles dans le programme belge de déclarations environnementales de produits B-EPD : Database for environmental product declarations (EPD) | FPS Public Health.

*Si, en tant que concepteur, vous avez des questions et/ou des commentaires sur les informations actuellement disponibles sur les caractéristiques des produits de notre secteur, n’hésitez pas à nous contacter par e-mail à [vanloock@baksteen.be](mailto:vanloock@baksteen.be).*

# Fabricants belges de briques et de tuiles

## Briques pour maçonnerie ordinaire:

**O** : briques pleines pour maçonnerie ordinaire

**P** : briques perforées pour maçonnerie ordinaire

**L** : briques perforées à tesson allégé

## Briques de parement:

**E** : briques de façade étirées

**M** : briques faites à la main et briques moulées à la presse

**A** : autres sortes (briques de parement traditionnelles et «rustiques» comme les briques de campagne, etc.)

## Autres produits:

**H** : hourdis

**T** : tuiles

**S** : briques de pavage

**PI** : plaquettes

Pour plus de détails sur la gamme de produits de chaque firme, il est conseillé de s'adresser directement à l'entreprise;

## Flandre Orientale

- **Steenbakkerij HOVE**  
Lindendreef 101  
9400 Ninove  
Tel. (054) 33 26 67  
Fax (054) 32 82 38  
www.steenbakkerijhove.be  
info@steenbakkerijhove.be  
**(O-M-A)**
- **Steenfabriek VANDE MOORTEL**  
Scheldekan 5  
9700 Oudenaarde  
Tel. (055) 33 55 66  
Fax (055) 33 55 70  
www.vandemoortel.be  
info@vandemoortel.be  
**(M-S-PI)**

## Flandre Occidentale

- **Wienerberger - divisie KORTEMARK**  
Hoogledestraat 92  
8610 Kortemark  
Tel. (051) 57 57 00  
Fax (051) 57 57 02  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(O-P-L-E-M)**
- **Wienerberger - divisie ZONNEBEKE**  
leperstraat 186  
8980 Zonnebeke  
Tel. (051) 78 80 60  
Fax (051) 77 10 38  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(O-P-L-E)**

- **DUMOULIN Bricks**  
Moorseelsesteenweg 239  
8800 Roeselare  
Tel. (056) 50 98 71  
Fax (056) 50 41 92  
www.dumoulinbricks.be  
info@dumoulinbricks.be  
**(O-P-E)**

- **WIENERBERGER**  
Kapel ter Bede 121  
8500 Kortrijk  
Tel. (056) 24 96 35  
Fax (056) 51 92 75  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(O-P-L-E-M-A-T-S-PI)**

## Limbourg

- **Joseph Bricks**  
Leemkuilstraat 12  
3630 Maasmechelen  
www.josephbricks.com  
hello@josephbricks.com  
**(M)**
- **Steenfabrieken VANDERSANDEN**  
Slakweidestraat 35  
3630 Maasmechelen  
Tel. (089) 30 50 42  
www.vandersandengroup.be  
info@vandersandengroup.be  
**(PI)**
- **Wienerberger - divisie LANAKEN**  
2de Carabinierslaan 145  
3620 Veldwezelt-Lanaken  
Tel. (089) 71 51 38  
Fax (089) 72 28 80  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(M)**
- **NELISSEN Steenfabrieken**  
Kiezelweg 458-460  
3620 Lanaken (Kesselt)  
Tel. (012) 45 10 26  
Fax (012) 45 53 89  
www.nelissen.be  
info@nelissen.be  
**(M-PI)**
- **Wienerberger - divisie MAASEIK**  
Venlosesteenweg 70  
3680 Maaseik  
Tel. (089) 56 40 38  
Fax (089) 56 81 83  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(M-A)**
- **Steenfabrieken VANDERSANDEN**  
Riemstersteenweg 300  
3740 Spouwen  
Tel. (089) 51 01 40  
Fax (089) 49 28 45  
www.vandersandengroup.be  
info@vandersandengroup.be  
**(M-S-PI)**

- **Steenfabrieken VANDERSANDEN**  
Nijverheidslaan 11  
3650 Lanklaar  
Tel. (089) 79 02 50  
Fax (089) 75 41 90  
www.vandersandengroup.be  
info@vandersandengroup.be  
**(M-S-PI)**

- **Steenbakkerijen VAN MEMBRUGGEN**  
Dorpsstraat 17  
3770 Riemst  
Tel. (012) 23 30 28  
www.steenbakkerijen-van-membruggen.be  
info@steenbakkerijen-van-membruggen.be  
**(A)**

## Anvers

- **Wienerberger - divisie RUMST**  
Nieuwstraat 44  
2840 Rumst  
Tel. (03) 880 15 20  
Fax (03) 844 28 11  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(P-L)**
- **DESTA**  
Heerle 11  
2322 Minderhout (Hoogstraten)  
Tel. (03) 315 70 99  
Fax (03) 315 81 48  
www.desta.be  
mail@desta.be  
**(E-S-PI)**
- **Steenbakkerij FLOREN**  
Vaartkant Rechts 4  
2960 St.-Lenaarts  
Tel. (03) 313 81 98  
Fax (03) 313 71 56  
www.floren.be  
info@floren.be  
**(O-E-PI)**
- **Wienerberger - divisie NOVA**  
Steenbakkersdam 36  
2340 Beerse  
Tel. (014) 61 10 99  
Fax (014) 61 04 32  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(P-L)**
- **Wienerberger - divisie BEERSE**  
Absheide 28  
2340 Beerse  
Tel. (014) 61 19 75  
Fax (014) 61 22 33  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(M-PI)**

- **Wienerberger - divisie QUIRIJNEN**  
Sint Jobbaan 58  
2390 Westmalle  
Tel. (03) 311 51 12  
Fax (03) 311 62 56  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(O-P-L-E)**

## Hainaut

- **Wienerberger - divisie PERUWELZ**  
Rue de l'Europe, 11  
7600 Péruwelz  
Tel. (069) 77 97 10  
Fax (069) 77 97 11  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(M)**
- **Wienerberger - divisie TOURNAI**  
Grand route 1  
7534 Barry  
Tel. (069) 53 26 00  
Fax (069) 53 26 09  
www.wienerberger.be  
info@wienerberger.be  
**(E-P-PI)**
- **Briqueterie de PLOEGSTEERT**  
Rue du Touquet 228  
7782 Ploegsteert  
Tel. (056) 56 56 56  
Fax (056) 56 55 01  
www.ploegsteert.com  
info@ploegsteert.com  
**(P-L-H)**



